



Paris, le 30 septembre 2024

SUPPLEMENT 2 EMTN Caffil 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son Supplément N°2 au programme EMTN 2024 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 septembre 2024 et qu’il peut être consulté sur son site internet :

<https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn/> (Rubrique : Investisseurs)